

InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



Bulletin de préconisation n°14 du 02 septembre 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, Coopérative la Balméenne, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT AINFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Des **pluies abondantes** en régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes et plus localement dans le nord Vaucluse et dans les Alpes-Maritimes. **Ajustez la conduite de vos irrigations en fonction des pluies relevées** la semaine dernière.



Mouche de l'olive



Risque élevé à très élevé. Le niveau de piégeage est toujours très important avec des tendances variables selon les secteurs. Les conditions climatiques sont maintenant très favorables à l'activité de ponte des mouches. Vous **devez vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace. Pour décider du renouvellement de votre protection consultez nos préconisations.**



Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement touchés sur la période 2019- 2020. Selon votre situation, **un traitement préventif à base de cuivre (Sulfate de cuivre ou oxyde cuivreux) doit être programmé dans les prochaines semaines pour limiter le risque de contamination** dès que les conditions seront favorables.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





IRRIGATION

👉 Climat :

Au cours des deux semaines écoulées, les besoins en eau des oliviers ont sensiblement diminué, avec des ETP comprises entre 4,5 et 5,5 mm par jour. Les pluies de fin de semaine dernière ont été plus abondantes en régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes et plus localement dans le nord Vaucluse et dans les Alpes-Maritimes. Dans ces secteurs, les pluies contribuent à l'alimentation hydrique des oliviers.

Relevés météo du 17 août au 30 août 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur les 2 semaines	ETP	71	70	68	72	63	61	69	69	72	77	71	73
	Pluies	21	7	4	6	5	20	9	37	26	42	31	37
ETP moyenne en mm / j		5,1	5	4,9	5,1	4,5	4,3	4,9	4,9	5,1	5,5	5,1	5,2

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

👉 Préconisation :

Le tableau suivant indique les apports à prévoir pour des pluies cumulées inférieures à 10 mm au cours de la semaine écoulée. Ajustez la conduite de vos irrigations en fonction des pluies relevées la semaine dernière :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées supérieures à 40 mm : les arrosages peuvent être suspendus momentanément. A défaut de pluies d'ici 10 jours, une reprise de l'irrigation est à prévoir notamment en goutte-à-goutte.



Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 3 j (mm)	2,0	2,0	1,9	2,0	1,7	1,7	1,9	1,9	2,0	2,2	2,0	2,0
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,7	5,6	5,5	5,7	5,0	4,8	5,5	5,5	5,8	6,2	5,7	5,8
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 10 j (mm)	9,6	9,5	9,3	9,7	8,5	8,2	9,4	9,4	9,8	10,5	9,6	9,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		12	12	11	12	10	10	11	11	12	13	12	12

Pour rappel, 1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m². Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m² par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



MOUCHE

Observations

D'après les BSV du 02 septembre 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches avec des tendances variables selon les secteurs et l'altitude.

Le niveau de piégeage reste globalement élevé et les conditions météorologiques sont maintenant beaucoup plus favorables à l'activité de ponte de la mouche

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente fortement, notamment dans les vergers peu chargés et en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Évaluation du risque

Le risque de la semaine est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Vergers sensibles (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	Vergers moins sensibles (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Captures de mouches	Risque très élevé	Risque élevé
Aucune capture de mouche	Risque élevé	Risque élevé

Le niveau de risque se situe maintenant **entre élevé et à risque très élevé**.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



👉 Préconisation

A cette période de l'année :

- Vous devez **absolument avoir mis en place, sur votre verger, une stratégie de protection** de votre récolte (barrière minérale, piégeage massif ou stratégie combinée).
- L'efficacité du **piégeage massif** (pièges bouteilles) **est souvent insuffisante** car l'attractivité des appâts alimentaires (phosphate d'ammonium...) diminue au profit de l'attractivité des olives. **Une diminution des captures dans les pièges alimentaires ne signifie pas toujours une diminution de l'activité des mouches dans le verger.**

Pour les olives vertes de table (Lucques...) :

Les conditions climatiques sont favorables à la **véraison (coloration) rapide** des olives. **Prévoyez de récolter dès que possible les olives en fonction de vos cahiers des charges** et des indication de vos confiseries (maturité, coloration).

Pour les olives à récolte plus tardive (picholine) maintenez votre stratégie de protection (voir ci-dessous)

Pour les olives à huile et autres olives de table :

Selon la date de votre dernière application, les précipitations enregistrées ces derniers jours et les prévisions météorologiques sur votre secteur les préconisations sont les suivantes :

Date de votre dernière application	Précipitation enregistrées ces derniers jours	Prévisions météorologiques à 10 jours	Préconisations
< 15 jours	< 20 mm	Aucune précipitation prévue	Pas de renouvellement de la barrière minérale
Autres situations			Appliquer ou renouveler votre barrière minérale

Les produits utilisables sont les suivants :

Stratégie barrière minérale						Remarques
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	
Agri jardin Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 ^{ère} application	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Baïkal WP	Kaolin 1000 g/kg	Puis 30 kg/ha				
<ul style="list-style-type: none"> - Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite). ATTENTION : le Talc est un produit de biocontrôle mais il n'est pas utilisable en Agriculture Biologique. - Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie. 						

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Maladies du feuillage

Observation

D'après les BSV du 02 septembre, les maladies du feuillage telles que l'œil de paon (*Fusicladium oleagineum*) et la cercosporiose (*Pseudocercospora cladosporoides*) ont été très présentes en 2019-2020 (Voir BSV 2020 n°1) et un inoculum de ces maladies est sans doute présent dans les vergers fortement contaminés précédemment.

Évaluation du risque

Le **risque** est pour l'instant **modéré** mais **les conditions météorologiques** de ces derniers jours et plus généralement de cette période de transition entre la fin de l'été et le début de l'automne **deviennent favorables à l'évolution de ces maladies** (précipitations et baisses des températures).

Préconisation

Pour prévenir le risque de contamination, notamment dans les vergers fortement touchés par ces maladies, il faut **prévoir une application à base de cuivre dans les prochaines semaines**.

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être mise en place avant que les conditions soient favorables aux contaminations.

Traitez à la **dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée)

Ce traitement peut être associé à l'application d'une barrière minérale (argile kaolinite calcinée) pour lutter contre la mouche de l'olive.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le **cahier de l'oléiculteur 2020**.

IMPORTANT :

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires (renouvellement de l'approbation européenne de la substance active « composés cuivre »), et dans l'attente de leur réévaluation d'ici 2021, l'ANSES a introduit un plafond de 28 kg de substance active par ha sur 7 ans dans les autorisations.

En résumé **toutes les formulations et spécialités commerciales homologuées sans Certiphyto sur olivier** pour lutter contre les maladies du feuillage **bénéficie d'un lissage des doses de cuivre métal limitées à 28 kg sur 7 ans**